

La lutte contre la cybercriminalité renforcée

L'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication, organe qui sera placé au sein de la direction centrale de la Police judiciaire a été créé par décret du 15 mai dernier. Il sera chargé de participer aux enquêtes judiciaires concernant les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication (intrusions sur les systèmes de traitement automatisé de données sous toutes leurs formes, contrefaçons de logiciels, escroqueries liées au commerce électronique, fraudes aux télécommunications). L'Office participera par ailleurs aux investigations techniques menées lors d'enquêtes judiciaires et centralisera une banque de données opérationnelle (mise à disposition d'études juridiques et techniques et de statistiques annuelles sur les infractions liées à la haute technologie).